



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ODD & TERRITOIRES



T

H

Analyse

É

M

A



ENVIRONNEMENT

Septembre 2019

L'objectif de la publication est de mettre en visibilité les manières dont les acteurs dans les territoires se sont saisis de l'Agenda 2030 pour questionner leurs actions en faveur de la transition écologique et solidaire, pour enrichir leurs réflexions et structurer de nouvelles démarches.

Ce premier fascicule a vocation à être complété par d'autres publications et à être enrichi au fur et à mesure du déploiement de nouvelles initiatives.

Sommaire

0. Introduction : l'Agenda 2030 dans le prolongement historique de l'engagement des acteurs de territoires	3
1. Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et les 17 ODD ?	4
2. Quels intérêts concrets les acteurs des territoires peuvent-ils avoir à se saisir de l'Agenda 2030 ?	7
3. Premières pistes pour avancer.....	11
3.1 <i>Appropriation, sensibilisation</i>	11
3.2 <i>État des lieux des actions et programmes engagés au regard de l'Agenda 2030</i>	16
3.3 <i>Se lancer : éléments de méthode</i>	18
3.4 <i>L'Agenda 2030 un nouveau cadre pour développer des projets territoriaux de développement durable</i>	26
Sources bibliographiques	30

0. Introduction : l'Agenda 2030 dans le prolongement historique de l'engagement des acteurs de territoires

Les acteurs territoriaux se sont saisis des enjeux du développement durable, notamment depuis la déclaration finale du Sommet de la Terre de Rio en 1992 selon une pluralité d'initiatives, en s'engageant dans des démarches qui ont pu prendre la forme, pour les collectivités territoriales, d'Agendas 21 locaux ou encore d'écoquartiers ou d'autres projets de planification et se sont également incarnées à travers le développement de la responsabilité sociétale des entreprises et des initiatives d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable...

Ces acteurs ont construit ou conforté des méthodes et bénéficié de retours d'expérience de leurs pairs, acteurs engagés, notamment sur les éléments essentiels des démarches vers la durabilité : participation, transparence, pilotage ouvert, transversalité, évaluation participative, au service d'une amélioration continue de leur projet.

L'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) se placent dans cette lignée internationale : tout en s'appuyant sur ces principes, ils identifient les défis sociétaux à moyen terme, en se fixant un horizon en 2030, et anticipent les transformations à venir vis-à-vis desquelles les associations, les entreprises, les collectivités, les citoyens apportent leurs solutions.

Chacun des ODD comprend des « cibles » qui peuvent correspondre à des compétences des collectivités territoriales et des acteurs locaux, en particulier en lien avec l'accès aux services essentiels (eau, énergie, santé, éducation...) ; si bien que l'ensemble des acteurs territoriaux sont au cœur de la réussite de l'Agenda 2030.

1. Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et les 17 ODD ?

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté « **Transformez notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030** ». C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (« les 5 P »). Il porte une vision permettant de transformer nos modes de développement en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. S'appliquant à tous les pays, riches, pauvres, développés ou en développement, l'Agenda 2030 constitue un cadre stratégique pour faciliter la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire de la France.

Il a été élaboré de manière concertée avec les parties prenantes, dont les représentants des autorités locales (la taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux), les représentants des acteurs économiques (Global Compact des Nations-unies...) et adopté au nom des peuples de chacun des pays signataires. L'Agenda 2030 considère l'ensemble des parties prenantes locales, entrepreneuriales, syndicales, citoyennes, administratives comme étant liées dans la réussite de sa mise en œuvre. Les partenariats entre acteurs sont la clé de voûte de ce programme de transformation, en ce qu'il permet une nouvelle approche dans les modes de faire et les collaborations.

Les Objectifs de développement durable et leurs cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'Agenda 2030. Ces objectifs de transformation globale de la société proposent une nouvelle feuille de route universelle, tant pour les pays du Nord que les pays du Sud, en vue de relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, à des dynamiques de développement responsable tant dans ses modes de production que

de consommation, à l'accès de tous aux biens et services essentiels, à la solidarité territoriale et intergénérationnelle ici et ailleurs.

17 objectifs et 169 cibles pour les territoires

Tout au long du processus de consultation sur l'Agenda 2030, la taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux a milité pour que soit retenu un objectif spécifique sur l'urbanisation durable et pour que tous les objectifs et cibles prennent en compte les opportunités et défis des échelles infra-nationales (régionales et locales).

L'ODD 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » permet ainsi de mettre en évidence l'importance de l'urbanisation et le rôle clé joué par les décideurs et acteurs locaux pour conduire le changement global à partir du local.

Tous les ODD comprennent des cibles directement ou indirectement liées aux activités locales.

Par exemple, la cible 2.2 de l'ODD 2 (« éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ») sur la fin de la malnutrition, en particulier pour les enfants, renvoie à la responsabilité des collectivités territoriales et des acteurs de l'alimentation locale de s'assurer d'une restauration collective de qualité et abordable et de la mise en place de mesures de prévention contre la malnutrition, en particulier dans les écoles.

Les objectifs et les cibles sont également facteurs d'enrichissement de projets menés dans les territoires, surtout lorsqu'ils sont combinés entre eux. Par exemple, en partant d'un besoin de main d'œuvre pour les entreprises locales dans le domaine de la construction (cible 8.3), une collectivité peut faire appel à une association d'insertion pour sensibiliser des jeunes en recherche d'emploi (cible 8.6) à des techniques d'éco-rénovation en utilisant des éco-matériaux locaux (cible 11.c) et en s'adaptant au climat (ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la

biodiversité ») dans le cadre de chantiers de rénovation urbaine (cible 11.1).

On pourrait également imaginer le développement d'une filière locale de matériaux biosourcés (cible 9.4), la construction de bâtiments à énergie positive (ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »), la construction d'espaces publics accessibles à tous et permettant la sécurité des personnes notamment pour lutter contre la discrimination liée au genre (cible 11.7) et conçus en associant les citoyens et futurs usagers (entreprises, commerçants, etc.) (ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ») - cible 16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »)...

Pour répondre à ces défis, la France s'est ainsi engagée dans la mise en œuvre nationale des ODD. Dans ce cadre, une feuille de route nationale a été élaborée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : elle est composée d'un livret définissant les enjeux prioritaires par la France jusqu'à 2030, d'un plan d'actions précisant les mesures mises en œuvre et d'un dispositif pour susciter, accompagner et suivre l'engagement de tous les acteurs.

2. Quels intérêts concrets les acteurs des territoires peuvent-ils avoir à se saisir de l'Agenda 2030 ?

L'Agenda 2030 porte une **vision universelle** dans laquelle tous les acteurs sont invités à s'inscrire pour faire progresser l'humanité dans le respect de la planète. Développer un projet contribuant à l'Agenda 2030 permet, tout en répondant à des enjeux de transformation locaux, de participer à cette ambition mondiale, en permettant de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance d'une action locale concrète pour contribuer à des défis planétaires.

L'ensemble des acteurs est concerné. S'appuyer sur les ODD permet de trouver **un langage commun pour tous les partenaires à l'échelle du territoire** : collectivités, entreprises, associations, citoyens. Ces objectifs universels facilitent ainsi le dialogue multi-acteurs aux différentes échelles et contribuent à l'émergence d'un projet d'avenir partagé, favorisant l'implication de tous et soutenant l'émergence de coalitions pluri-acteurs dans la mise en œuvre du projet.

Les ODD **sont une porte d'entrée pour faire converger toutes les démarches sectorielles vers un référentiel commun**. Par exemple, si de nombreuses démarches territoriales ont vu le jour à l'aune de la prise de conscience de l'urgence climatique (Territoires à énergie positive (TEPCV), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ...), l'Agenda 2030 conforte une approche intersectorielle de cette problématique en la mettant en regard d'autres enjeux universels comme la pauvreté, l'éducation, la préservation de la biodiversité, etc. Les ODD **renforcent une approche systémique qui donne plus de force et de sens aux actions menées dans les programmes sectoriels**.

Les ODD servent **de guide pour conduire des politiques territoriales plus cohérentes** : leur mise en perspective par rapport aux enjeux locaux permet d'identifier les arbitrages à mener en mettant en avant les synergies, les articulations et les points d'achoppement, et ainsi d'éviter/réduire/compenser des effets négatifs de choix stratégiques d'aménagement du territoire.

L'ambition universelle portée par les ODD est d'autant plus forte qu'elle a donné lieu à une stratégie de long terme en fixant un cap à 2030 et en organisant une montée en puissance au fur et à mesure des années, notamment au travers d'un reporting annuel à l'ONU dans le cadre du Forum politique de haut niveau. De plus, l'Agenda 2030 offre un **cadre opérationnel en définissant 17 objectifs et 169 cibles quantifiées et associées à des échéances**.

En France, une concertation s'est engagée sous l'égide du CNIS (Conseil national de l'information statistique) afin de sélectionner les indicateurs pertinents pour le suivi national de la mise en œuvre des ODD. Ces travaux ont abouti à la sélection de 98 indicateurs adaptés à la situation française et jugés suffisamment pérennes pour être utilisés jusqu'en 2030 en complément des indicateurs internationaux.

Ce tableau de bord à l'échelle nationale éclaire les acteurs territoriaux (collectivités, entreprises...) pour la mise en œuvre de leurs projets et dans le cadre de leur évaluation. Il est à noter que les émetteurs de titres financiers et les investisseurs commencent à évaluer leurs participations au regard des enjeux de la durabilité, notamment en mobilisant les ODD.

Un exemple de territorialisation des indicateurs ODD dans une région : La Réunion

Afin d'établir un état du territoire pour mesurer l'atteinte des ODD à La Réunion, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) a initié un travail utilisant les données disponibles. Elle

s'est appuyée sur différentes sources : les 36 indicateurs de développement durable qui ont permis de dresser un premier état des lieux de la région au regard du développement durable en 2011-2012, les indicateurs issus de la réflexion nationale du CNIS et les indicateurs territoriaux de la stratégie nationale de la transition écologique vers le développement durable (SNTEDD). Une sélection a été réalisée, en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et dix autres contributeurs, parmi 199 indicateurs. Finalement, 57 nouveaux indicateurs ont été mis en place par la DEAL en 2017. Ces indicateurs sont classés par Objectifs de Développement Durable. Ils dressent un état des lieux du développement réunionnais et représentent les défis du territoire dans les années à venir.

En fin d'année 2019, une publication valorisera 20 indicateurs plus particulièrement pertinents pour mesurer l'évolution de La Réunion par rapport à l'atteinte des ODD.

Favoriser le déploiement de projets intégrateurs des ODD en réalisant des « portraits ODD de territoire » : DREAL Nouvelle Aquitaine

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine a lancé une dynamique territoriale de sensibilisation et de mobilisation pour l'Agenda 2030 autour de quatre nouveaux services :

- la mise à disposition d'indicateurs locaux par ODD ;
- la réalisation de cartographies interactives jusqu'à l'échelle communale ;
- La production de portraits de territoire de manière automatisée ;
- la publication de fiches régionales par ODD.

Les ODD permettent aux territoires, notamment aux collectivités, aux associations et aux entreprises, **de rendre compte de leur mise en œuvre et contributions à l'Agenda 2030, et de mettre en lumière les solutions locales, pratiques et outils qui répondent le mieux à la transition écologique et solidaire.** C'est pourquoi ce corpus international est déjà utilisé dans de nombreuses régions et collectivités européennes (en Allemagne, Espagne, Belgique, Italie...) et par des entreprises. Il permet aux territoires de se mettre en visibilité au niveau international, de repérer des pratiques susceptibles d'être mobilisées par leurs homologues et de valoriser les savoir-faire. Il permet également de valoriser les articulations entre le développement local et les actions de coopération internationale. S'inscrire dans le cadre de l'Agenda 2030 facilite des coopérations entre territoires du fait de l'utilisation d'un langage commun et d'un référentiel qui est également mobilisé par les différentes instances, au niveau européen et au niveau international, particulièrement en matière de pilotage des outils de financement.

3. Premières pistes pour avancer

3.1 Appropriation, sensibilisation

L'Agenda 2030 constitue une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables. Une phase de sensibilisation est nécessaire pour que les acteurs s'approprient l'ensemble des enjeux et opportunités et se projettent dans une contribution concrète à sa mise en œuvre.

De nombreux projets ont vu le jour dans les territoires depuis l'adoption de l'Agenda 2030 à l'initiative de l'État, des structures accompagnant les différents acteurs et des acteurs eux-mêmes.

Ainsi, la **Semaine Européenne de Développement Durable (SEDD)** s'est mise aux couleurs de l'Agenda 2030. Cet événement annuel encourage les parties prenantes de tous les territoires à s'engager activement pour un développement durable, et en particulier pour les ODD. En 2018, de nombreux citoyens, répartis dans 34 pays de l'Union européenne et hors union, ont participé avec 6035 initiatives dont 1 566 en France. En 2019, la France a placé la SEDD sous le signe de la lutte contre les inégalités (ODD 10). Plus de 900 événements ont été proposés au public pour faire connaître à la fois les initiatives territoriales tournées vers le développement durable et la transition écologique et solidaire et les acteurs impliqués dans l'amélioration de notre cadre de vie, partout en France : conférences, expositions, projections de films, projets d'éducation, visites, ateliers...

Communauté de communes de Châteaubriant-Derval (Loire-Atlantique) : mobilisation dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable

En 2017, la Semaine européenne du développement durable était consacrée à la sensibilisation du grand public aux ODD. Cet événement a

permis de donner un coup de projecteur aux ODD à travers de nombreuses initiatives avec près de 1 300 projets répertoriés partout en France.

La communauté de communes Châteaubriant-Derval a, par exemple, organisé le 3 juin 2017 un « repair café », destiné au grand public, autour de l'ODD 12 "établir des modes de consommation et de production durable". L'objectif était d'apprendre à réparer ou dépanner les objets du quotidien et ainsi de réduire la production de déchets.

Le mouvement associatif, qu'il se réfère à l'éducation populaire, de la protection de la nature ou de l'éducation à l'environnement, investi depuis longtemps dans les problématiques environnementales et plus largement de développement durable, joue un rôle important dans la prise de conscience des citoyens. Par une multiplicité d'actions de terrain, de projets, d'expérimentations, de démarches pédagogiques, en lien avec les enjeux territoriaux de développement durable et menés en partenariat avec les autres acteurs du territoire, il contribue à l'acculturation des citoyens et des parties prenantes aux enjeux de l'Agenda 2030 et à leur mise en mouvement.

Académie de Rennes (Bretagne) – organisation de débats onusiens : objectifs ODD

L'académie de Rennes a proposé l'organisation en 2018 de « débats onusiens : objectifs ODD » dans tous ses lycées. Cette démarche s'inspire du format des simulations de débats onusiens de la COP21 qui se sont déroulées dans l'académie en 2015. L'accent est mis sur la problématique environnementale en lien avec les océans : « Comment conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ? ». Ce dispositif repose sur un processus éducatif (formation ; projets dans les classes) visant à mieux connaître les ODD et les prendre en compte, même si l'ODD 14 « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » est plus

particulièrement visé. Plus de vingt établissements se sont engagés. Le projet s'organise en deux phases :

- présentation par chaque lycée le 20 décembre 2017 à Océanopolis, via un support vidéo, du territoire choisi (il doit disposer d'une façade maritime) : histoire, partenariat existant...
- préparation et tenue d'un débat de type ONU le 5 avril 2018, dans l'hémicycle du conseil départemental du Finistère.

L'association Pik Pik Environnement – Île-de-France (éducation à l'écocitoyenneté et à l'environnement urbain)

L'association organise en Île-de-France, des ateliers en lien avec l'ODD 4 « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », l'ODD 10 « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » et l'ODD 12 "établir des modes de consommation et de production durables" intitulés les Ateliers "FAIRE" (pour Fabriquer, Apprendre, Innover, Réparer et Économiser).

Ces actions **visent le grand public, les collectivités et salariés d'entreprise et en priorité les publics précaires.** Elles ont pour objectif de **contribuer à l'évolution des modes de consommation en donnant concrètement des clés pour réduire la production de déchets et consommer de façon plus responsable** à travers des ateliers pratiques avec deux thématiques-phares : apprendre à réparer et entretenir ses objets, grâce aux « ateliers de la réparation », et apprendre à réaliser ses propres produits (cosmétiques, détergents, déco, rangement, etc.) grâce aux ateliers "Do It Yourself".

Par ailleurs afin de rendre visible sa contribution aux ODD, l'association met en évidence sur ses cartes de visite les objectifs sur lesquelles elle intervient.

L'Agenda 2030 avec les 17 ODD et 169 cibles peut sembler difficilement appropriable par des « non-initiés ». Une approche ludique est un moyen très efficace de sensibiliser le grand public et les parties prenantes. Différents acteurs proposent des outils d'animation aussi variés que des supports pédagogiques pour les scolaires à des escape games grand public.

Les entreprises, quelle que soit leur taille, sont incitées à inscrire leur stratégie et leur gouvernance dans le cadre des ODD, notamment en réfléchissant à leur cœur de métier, en repensant leurs modèles d'affaires, en y développant leur responsabilité sociétale. Elles considèrent leur impact sur l'écosystème local, les conditions de travail et de vie de leurs salariés, leurs choix d'investissement ou leurs partenariats. Ces questionnements sont autant de leviers actionnables par les entreprises pour contribuer aux ODD qui ont une répercussion dans leurs territoires d'implantation. La mobilisation, pour les ODD, du monde économique et des territoires va de pair.

Global Compact France – Tour de France des PME sous le signe des ODD

Le Tour de France des PME entamé en 2016 par Global Compact visant à déclencher un élan du tissu économique local en faveur de la responsabilité sociétale, est placé sous le signe des ODD. Le 22 juin 2017 à Marseille, lors du Forum RESET (Redonner du sens aux entreprises et aux territoires), les ODD 6 « garantir les ressources en eau », 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », 14 « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ont été mis en lumière pour inciter les entreprises à mieux prendre en compte dans leurs processus le capital que représente la biodiversité. En 2018, les étapes ont eu pour thème l'égalité femmes-hommes à Marseille en janvier (ODD 5, 4 et 10) puis l'articulation entre responsabilité sociétale des entreprises

et ODD, à Caen, le 5 avril. Le 30 avril 2019, à Roubaix les participants ont échangé sur les achats et les pratiques éthiques (ODD8 et 12).

Cette mobilisation au plus près des territoires est une stratégie adoptée par des structures accompagnant les acteurs, comme le Comité 21 et les directions régionales du ministère de la Transition écologique et solidaire (DREAL). Un Tour de France des ODD a été engagé à l'initiative du Comité 21 avec le soutien des DREAL, des acteurs de la coopération décentralisée et des régions, avec des étapes à Angoulême, Dijon, Amiens, en Grand Est et en Guyane.

Conseil régional Bourgogne Franche-Comté – en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la DREAL et Comité 21 – Assises régionales de la solidarité internationale / Étape du Tour de France des ODD

A Dijon, le 4 décembre 2017, l'organisation de l'étape du Tour de France des ODD dans le cadre des Assises régionales de la solidarité internationale a permis de mettre en lumière les enjeux particuliers de l'Agenda 2030 en termes d'action de coopération décentralisée en s'appuyant sur des thématiques comme l'accès à l'eau potable et de qualité (ODD 6), l'agriculture et l'alimentation responsables (ODD 2), l'économie durable (ODD 8 et 12).

Cette mobilisation est fortement accompagnée par les services de l'État et notamment les DREAL qui s'engagent dans des événements tels que le Tour de France des ODD, et, plus globalement dans la création de dynamiques régionales en créant des réseaux d'acteurs et des lieux pour échanger et renforcer les coopérations.

Communauté Normande des ODD (CNODD)

Le réseau des territoires durables normands piloté par la DREAL Normandie a créé une véritable mobilisation régionale autour de l'Agenda 2030 en cherchant à valoriser les actions menées en région en faveur des ODD. La DREAL pilote un projet d'outil web de recensement et de valorisation de ces initiatives par une approche lexico-sémantique permettant de lier les actions aux ODD correspondants. L'objectif est de favoriser les partenariats et les essaimages de bonnes pratiques autour de l'Agenda 2030.

Cet outil, lancé en 2018, en cours de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes du réseau d'acteurs normands, s'accompagnera d'une carte interactive permettant de situer les actions.

3.2 État des lieux des actions et programmes engagés au regard de l'Agenda 2030

Un premier niveau d'appropriation de l'Agenda 2030 peut consister à revisiter chacun de ses projets de développement durable au regard des ODD en s'appuyant sur ses partenaires.

DREAL Nouvelle-Aquitaine – association Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) : atelier sur l'appropriation des ODD destiné aux collectivités

Lors de l'étape du Tour de France des ODD à Angoulême le 8 novembre 2017, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Ifrée, a proposé un atelier spécifique pour réfléchir à l'appropriation des ODD par les collectivités déjà engagées dans des démarches de développement durable. Il s'agissait de partir d'actions réalisées par les collectivités et de chercher à les enrichir au regard des cibles des ODD Cet atelier a permis de tester quelques éléments d'un kit d'accompagnement des collectivités à la construction d'un projet territorial de développement durable s'inscrivant dans les ODD. (guide disponible sur le site de la Dreal Nouvelle Aquitaine, plus de précisions p.14)

Poser un nouveau regard sur son projet au regard des ODD est souvent le premier pas des collectivités pour s'approprier l'Agenda 2030 et le partager avec les acteurs et les citoyens.

Ayen (Nouvelle-Aquitaine-Corrèze – 727 habitants) revisite son projet de territoire.

La commune d'Ayen, engagée depuis près de 15 ans dans le développement durable, a **questionné en 2017 les actions de son projet de territoire au regard des 5 P du préambule de l'Agenda 2030** (population, planète, prospérité, paix, partenariats), des ODD et de leurs cibles, puis a réorganisé son projet selon ces 5 P. Des présentations ont été faites aux services municipaux pour leur s'approprier les ODD et la nouvelle organisation du projet de territoire.

En 2018, des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des habitants et parties prenantes ; un bilan d'avancement de la démarche par ODD est programmé..

Le département de la Gironde (1,5 million habitants) intègre les ODD dans son rapport de développement durable

Le Conseil départemental de la Gironde a intégré, en préparation de l'exercice réglementaire de présentation du « rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2017 » à son assemblée délibérante, **une étape de mise en perspective du mandat de chaque vice-présidence au regard des ODD**. Après une première sensibilisation des élus, services et partenaires en 2016, l'exercice de 2017 a été conçu comme un dialogue évaluatif de chaque mandat au regard des ODD, prenant la forme de « diagrammes-radars », entre les élus et les services. Ce dialogue enrichit le questionnement évaluatif réglementaire organisé selon les cinq finalités du développement durable.

Ces travaux sont présentés aux instances participatives - le club « développement durable » des élus girondins, le comité départemental de l'Agenda 21 de la Gironde – dont entreprises et collectivités sont parties prenantes...- avant le débat à l'assemblée délibérante.

Lire le rapport : <https://gironde.fr/rapport-redevabilite>

Afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 localement, il est nécessaire de relier les enjeux locaux propres à chaque territoire aux enjeux définis dans les ODD, de vérifier la contribution possible aux ODD tout en s'assurant de la durabilité des choix d'actions. Il est indispensable de dépasser le simple classement des actions en correspondance avec tel ou tel ODD pour interroger chaque action au regard de sa contribution à chacun des ODD et vérifier son niveau d'adéquation. Par exemple, une action de développement d'une infrastructure pour relier deux quartiers (ODD 9 « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ») doit prendre en compte la nécessaire protection de la biodiversité (ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »).

3.3 Se lancer : éléments de méthode

Les acteurs territoriaux bénéficient de retours d'expérience sur des outils et méthodes employés pour les projets tels que les projets territoriaux de développement durable pour les collectivités, la responsabilité sociétale des entreprises / des organisations (RSE/RSO) pour les entreprises et les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les associations. S'appuyer sur ces éléments tout en cherchant à les relier aux ODD permet d'assurer une

durabilité aux processus entrepris pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans les territoires.

Afin de se lancer dans l'identification des enjeux locaux et se projeter dans un avenir souhaité, certains territoires se sont engagés dans des exercices participatifs de **prospective**.

Amiens Métropole (Somme, 175 000 habitants), Agenda 2030



L'Agenda 2030 est perçu comme une occasion d'accélérer et le projet de l'agglomération. Amiens Métropole fait référence de manière explicite à l'Agenda 2030. Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable 2017, elle a organisé des ateliers participatifs où elle a présenté les actions contribuant d'ores et déjà à l'Agenda 2030 et où elle a mis en discussion les solutions pour aller plus loin. Elle a mené les 14 et 15 décembre 2017 une expérimentation à partir d'une méthode prospective territoriale, Visions+21, avec l'appui du centre de ressources du développement durable des Hauts de France, le CERDD, pour faire émerger une vision collective du territoire métropolitain à 2030.

L'évaluation des politiques publiques menées sur le territoire et des démarches de développement durable permet d'identifier les contributions et les opportunités d'action pour mieux intégrer les enjeux de l'Agenda 2030 dans le territoire.

Le module ODD du RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities - Cadre de référence de la ville durable européenne)

Le RFSC est un outil web destiné à aider les villes à promouvoir et à améliorer leurs actions en matière de développement durable. Il est disponible gratuitement pour toutes les collectivités locales européennes et offre une aide en ligne à la mise en œuvre des principes de la durabilité

dans les politiques et actions locales. Il propose des outils d'évaluation et de suivi des politiques publiques, ainsi qu'un espace d'échange dédié aux villes pour partager leurs expériences entre elles.

Depuis 2017, le RFSC s'est enrichi d'un nouveau module, structuré autour des 17 objectifs de développement durable, autour de trois éléments :

- une autoévaluation de la collectivité pour qualifier le niveau d'importance de chaque objectif de développement durable au regard des enjeux propres au territoire ;
- une mise en perspective de cette autoévaluation avec le niveau d'impacts que la collectivité considère avoir atteint sur chacune des actions qu'elle a mises en œuvre ;
- une grille d'indicateurs à sélectionner et à compléter pour que la collectivité puisse développer un monitoring « Agenda 2030 ».

Site web : www.rfsc.eu

Saint-Fons (Rhône, 17 000 habitants) : expérimentation du module ODD du RFSC

À partir de l'élaboration d'un livre blanc sur la précarité énergétique issu d'ateliers participatifs, analyses et expertises collaboratives, réalisé en 2015, Saint-Fons a souhaité étendre ses réflexions sur la vulnérabilité et la résilience du territoire. En 2016-2017, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lyon et du Cerema, la ville a servi de terrain d'expérimentation pour développer in situ un module « ODD » dans le RFSC (référentiel européen pour la ville durable). L'utilisation de cet outil a permis à la collectivité de questionner, au regard des 17 objectifs, l'ensemble des actions qu'elle mène et d'identifier les marges de progrès, les leviers et les innovations à mettre en œuvre pour contribuer à l'Agenda 2030. Les résultats ont été rassemblés dans un « Plan cadre de développement durable – Saint-Fons 2030 » qui préfigure le projet du territoire. Des ateliers avec les entreprises et les habitants ont été organisés pour aboutir en 2019 à la finalisation et à la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Au-delà d'une meilleure intégration du développement durable sur le territoire, s'interroger sur les impacts des actions des acteurs au regard des 17 ODD et des 169 cibles est un exercice qui peut s'avérer particulièrement mobilisateur et source d'engagement de dynamiques territoriales vertueuses.

Le « Mandala des ODD » : évaluer l'impact d'un projet sur l'ensemble des cibles des ODD afin d'identifier les contributions de chacun – Département de la Gironde et DREAL Grand Est

Le Conseil départemental de la Gironde a conçu un outil, le « mandala des ODD », pour visualiser les impacts positifs, neutres ou potentiellement négatifs d'une action sur chacune des cibles des ODD. L'objectif est de renforcer la contribution de chacun à l'Agenda 2030 en identifiant collectivement les conditions nécessaires pour agir à la hauteur de chaque ODD. Cet outil a été testé au cours d'un rassemblement inter-réseaux « La Gironde s'invente » avec différents partenaires œuvrant pour le développement durable. Cette animation a permis de prioriser les initiatives imaginées par ce réseau pour, ensemble, aller plus loin dans la contribution à l'Agenda 2030

La DREAL Grand Est a utilisé cet outil lors d'un Comité de direction élargi rassemblant environ 120 cadres pour les sensibiliser aux ODD et les amener à renforcer l'impact de leurs projets sur la transformation des pratiques des acteurs. Il s'agissait d'analyser un projet porté une direction de la DREAL en identifiant les pistes d'amélioration pour renforcer sa contribution à chacun des ODD, puis de s'interroger sur les impacts de la politique menée sur le quotidien des citoyens. Les participants ont ensuite restitué leurs travaux en les résumant en trois phrases clés communicantes pour mobiliser le grand public.

La question des indicateurs est souvent posée par les territoires désireux de contribuer aux ODD. Les indicateurs rattachés aux ODD ont été définis à une échelle mondiale et doivent déjà être adaptés au niveau de chaque État. Si les travaux entrepris par le CNIS (Cf. partie 2) éclairent les acteurs locaux, il se révèle difficile de trouver des données à un niveau territorial. Or il est important de vérifier que des indicateurs sont adaptés aux enjeux locaux. Il peut donc être pertinent de se doter, en complément, d'indicateurs propres au territoire - qui pourront être partagés avec d'autres sur les mêmes problématiques. Le processus réclame d'associer les parties prenantes pour vérifier que les indicateurs choisis reflètent bien leurs besoins et s'assurer de la disponibilité des données.

Guide méthodologique - Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales – DREAL Bourgogne Franche-Comté, Planète Publique et CEREMA

Ce guide est issu d'une démarche expérimentale menée de septembre à décembre 2018 avec les villes de Besançon et de Quetigny. Il propose une méthode de construction d'indicateurs pour travailler sur les 169 cibles qui s'appuie sur les enjeux locaux du territoire. La collectivité peut mettre en place des indicateurs facilement renseignables à l'échelle locale qui permettent d'apprécier sa contribution aux ODD et au-delà de fournir un support de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de développement durable. Les travaux se poursuivent en 2019 avec la ville de Besançon qui s'appuie sur cette méthode pour élaborer un rapport de développement durable intégrant les ODD.

Quelques exemples d'indicateurs contextualisés et adaptés à une démarche territoriale

Un territoire qui rencontre des problèmes de qualité d'eau potable peut décider de mettre en place une action auprès des agriculteurs pour protéger les nappes phréatiques et développer l'agriculture biologique, qui contribuera à la restauration collective. Il pourra suivre l'évolution de son projet en s'appuyant sur les indicateurs :

- 6.1.1 : proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, via l'indicateur français de population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique
- 6.3.2 : proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne, via l'indicateur français d'état écologique des eaux souterraines et d'évolution de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)
- 2.4.1 : proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable, via l'indicateur français surfaces cultivées en agriculture biologique.

Il pourra créer par exemple des indicateurs pour suivre le pourcentage de repas bio servis dans les cantines scolaires (en relation avec l'ODD 2) et pour évaluer le pourcentage de denrées gaspillées (en relation avec l'ODD 12).

Un territoire qui souhaite mener une politique de développement numérique sera quant à lui intéressé par les indicateurs suivants pour évaluer son projet :

- 4.4.1 : proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication
- 9.c : proportion de la population ayant accès à un réseau mobile
- 17.8.1 : proportion de la population utilisant internet

Il pourra également créer des indicateurs sur la fréquentation du point d'accès informatique mis à disposition dans un espace public, du nombre de télé-travailleurs, etc.

L'Agenda 2030 peut être le support à une réflexion sur les pratiques et la pertinence voire l'efficacité des actions et politiques engagées au regard du développement durable.

Analyser son budget au regard des ODD pour un pilotage plus intégré de ses politiques publiques au regard de leur durabilité – Ville et Eurométropole de Strasbourg

Une analyse du budget primitif 2019 par rapport aux ODD a été menée de novembre 2018 à février 2019. La méthode retenue a consisté à attribuer à chaque dépense un ODD principal, et éventuellement des ODD secondaires, puis à la répartir entre les cibles selon l'objectif poursuivi par la dépense.

Des enseignements ont été tirés :

- le budget touche à de multiples ODD ;
- l'ODD11 domine et l'ODD4 sur l'éducation et l'ODD18 (création d'un ODD supplémentaire pour la culture) sont fortement impactés ;
- les ODD 13 sur le changement climatique et l'ODD5 sur l'égalité entre les sexes sont très faiblement représentés, faute d'identification budgétaire.

L'objectif est désormais d'inscrire les présentations des budgets par ODD dans la durée et de présenter le plan pluriannuel d'investissement selon les ODD afin d'effectuer les arbitrages à faire en fonction des cibles prioritaires.

L'Agenda 2030 offre une opportunité de construire des partenariats directs avec des acteurs internationaux. Au-delà de l'accès éventuel à des fonds, il est intéressant de développer **des actions de coopération internationale** en lien avec ses enjeux locaux pour échanger avec d'autres acteurs connaissant les mêmes problématiques, mettre en avant ses bonnes pratiques, trouver des pistes de solutions ailleurs et relier les citoyens. Cela implique d'aller

plus loin qu'une approche d'aide traditionnelle pour construire des partenariats équilibrés et variés sud/nord ou nord/nord sur des thématiques plus larges.

L'ensemble de ces outils ne saurait être mis en œuvre sans accorder une place importante à la participation de l'ensemble des parties prenantes qui est l'une des clés du succès de toute démarche de développement durable. Une approche multi-acteurs doit être recherchée dès le début du projet pour mieux prendre en compte les enjeux du territoire, permettre une meilleure appropriation et faciliter la mobilisation des acteurs autour du projet et des ODD. Nouer des partenariats avec des acteurs locaux, telles que les entreprises, est un levier permettant de faire progresser la contribution aux ODD.

Lobodis et ESAT Bain-de-Bretagne : développer une marque de café responsable en contribuant au développement du territoire



Lobodis souhaite se positionner comme une marque responsable de la filière café et non plus comme une marque distribuant des cafés équitables et bio. Parmi les enjeux de sa politique RSE, est inscrite la contribution au développement des territoires : outre les contacts directs avec les producteurs de café dans les pays d'origine, Lobodis privilégie le recours à des fournisseurs français et plus particulièrement bretons (ODD 12 : « établir des modes de consommation et de production durable »).

Le groupe a noué un partenariat avec l'établissement de service d'aide par le travail (ESAT) de Bain-de-Bretagne pour créer et gérer un site de torréfaction permettant l'insertion professionnelle d'adultes handicapés (ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »). L'ESAT commercialise deux marques de café avec des emballages éco-conçus en France.

<https://www.lobodis.com/nos-engagements/actrespect/>

Par ailleurs, Lobodis est membre du réseau « Produit de Bretagne », en charge de la commission RSE.

Eqosphere : revaloriser des produits invendus alimentaires et non alimentaires pour des associations locales de lutte contre l'insécurité alimentaire



Eqosphere est une entreprise sociale pionnière dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et non-alimentaire. Elle récupère le surplus d'entreprises (grande distribution, événementiel) et d'organisations publiques, pour les redistribuer à des associations locales de lutte contre l'insécurité alimentaire. L'objectif est de trouver une meilleure adéquation entre l'offre de produits et l'expression de besoins formulés par les associations. L'entreprise a développé une démarche complète fondée sur les principes de l'économie circulaire passant par des processus de tri simples et sécurisés, la formation du personnel et une offre de transport adaptée. Elle contribue aux ODD 12 (« établir des modes de consommation et de production durable »), ODD 1 (« éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ») et ODD 2 (« éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »).

Eqosphere est lauréat du 1er Grand Prix de la Responsabilité Sociétale de la Marque dans la catégorie Startup.

<http://www.eqosphere.com>

3.4 L'Agenda 2030 un nouveau cadre pour développer des projets territoriaux de développement durable

De plus en plus de collectivités locales s'engagent dans des projets de territoire construits au regard de l'Agenda 2030.

Longvic (Bourgogne Franche-Comté – Côte d’or – 8 800 habitants) renouvelle sa démarche d’Agenda 21 local en engageant les acteurs de son territoire dans l’atteinte des ODD.

Son Agenda 2030 a été adopté en octobre 2018. Les 17 ODD sont déclinés localement dans le diagnostic et sont présents en fil rouge dans la stratégie et le plan d’actions de façon transversale. Les habitants sont associés via les instances citoyennes existantes et dans des ateliers de concertation qui réunissent près de 200 participants.

Niort (Nouvelle Aquitaine – Deux-Sèvres – 59 000 habitants) s’est engagée dans une démarche de co-construction avec les parties prenantes pour une feuille de route niortaise vers les ODD.

Quatre ateliers se sont tenus en juin 2019 pour la co-construction d’une vision d’avenir durable pour le territoire à l’horizon 2030 puis pour sa traduction en actions. L’Agenda 2030 doit permettre de mettre en capacité les partenaires de passer à l’action en proposant/s’inscrivant dans des actions concrètes portées par un cercle plus large de partenaires relais pour créer un impact local positif à long terme. L’Agenda 2030 doit également être facteur d’exemplarité du fonctionnement interne de la ville et de ses politiques. En avril 2019, les agents de la ville ont été sensibilisés à l’Agenda 2030 au cours d’une animation leur permettant d’identifier les impacts des actions de leur service par rapport aux ODD.

De nombreux acteurs proposent des outils pour initier des démarches territoriales globales intégrant les ODD. Le ministère de la transition écologique et solidaire a co-construit avec des collectivités, des associations, des établissements et entreprises publiques, des structures accompagnantes une boîte à outils ODD pour sensibiliser

et enrichir un projet en s'appuyant sur les ODD et réaliser un rapport de développement durable intégrant les ODD.

DREAL Nouvelle-Aquitaine – association Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) : Carnet de route « Mon territoire, des actions, une transition »

Il s'agit d'un guide pratique pour accompagner les collectivités dans leur mutation vers un développement plus durable. Le carnet s'organise en six étapes clefs qui permettent aux acteurs de mobiliser progressivement leur territoire autour de l'Agenda 2030 et des ODD. À chaque étape, le guide détaille les modalités pratiques (objectifs, activités à réaliser, délais...) et propose des outils et des ressources disponibles. L'objectif est que toute collectivité ou acteur de s'implique directement, sans moyens financiers ou humains conséquents, dans la contribution à l'Agenda 2030 pour bâtir un territoire plus durable.

[En savoir plus sur le carnet de route](#)

DREAL Bretagne et CEREMA Ouest : élaboration d'une méthode pour faciliter l'appropriation et l'intégration des ODD dans les projets de territoire, Meth'ODD

La réflexion de ces acteurs est partie de la nécessité de prendre en compte les différents besoins des acteurs territoriaux au titre de leur volonté d'engagement dans la contribution à l'Agenda 2030. La méthode propose différents parcours qui correspondent à des niveaux de connaissances et d'engagement différents. Chaque parcours intègre des outils pour s'emparer des ODD (fiches pratiques d'animation, boîte à outils ...). Une plateforme dédiée, Méth'ODD, a été créée pour une meilleure diffusion.

<https://www.methodd.fr/>

Des réflexions sont en cours pour mieux intégrer les ODD et leur approche globale dans des plans, programmes et autres démarches territoriales plus sectorielles : des outils ODD sont proposés aux territoires lauréats des contrats de transition écologique (CTE), des régions réfléchissent à l'intégration des ODD dans leurs SRADDET, des travaux se poursuivent pour déterminer l'apport possible des ODD aux PCAET et aux SCOT...

**La Ville de Montpellier élabore des recommandations pour la contribution des opérations de développement et de renouvellement urbain aux 17 objectifs de l'Agenda 2030 :
« Manifeste pour une ville écologique et humaniste »**

La ville de Montpellier a développé un guide conceptuel et méthodologique pour partager une culture commune et des ambitions fortes en soumettant tous les permis de construire à une évaluation à partir de critères de développement durable issus du croisement du contexte local et de l'Agenda 2030. Fruit d'échanges nombreux entre la Ville, la Métropole, leur aménageur (groupe SERM / SA3M), les architectes et urbanistes, les bailleurs et les promoteurs, et les experts, le Manifeste se structure autour de « 4+1 ambitions » :

- Ville de santé et de bien-être : anticiper le confort urbain de demain ;
- Ville solidaire et partagée : ouvrir et accueillir ;
- Ville décarbonée et économe : participer à une trajectoire neutre en carbone ;
- Ville nature et acclimatée : réconcilier la ville et la nature.

À ces ambitions s'ajoute une valeur transversale : le citoyen au cœur du projet. Une valeur à activer à chaque étape des projets, indépendamment des thématiques de développement durable mobilisées.

[Télécharger le Manifeste](#)

Sources bibliographiques

The sustainable development goals, what local governments need to know, United Cities and Local Governments –

https://www.uclg.org/sites/default/files/the_sdgs_what_localgov_need_to_know.pdf

(24 pages - 5,13Mo)

Roadmap for localizing the SDGs : implementation and monitoring at subnational level, Global Taskforce of local and regional

governments - https://www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf

(44 pages - 8,4 Mo)

« **Entreprises engagées pour les ODD : quelles pratiques se démarquent ? - état des lieux – septembre 2017** » de B&L Evolution en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et Global Compact France

Des ODD au bien commun européen, Marianne Malez, revue Urbanisme, HS n°63, p.59



Commissariat Général au Développement Durable

Directeur de la publication :

Thomas Lesueur, Commissaire général au développement durable

Dépôt légal : Septembre 2019

Commissariat général au Développement durable

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

